

ART-8 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **COMPORTEMENT INTIMIDANT/MENAÇANT**



**JOUEUR AYANT DES PROPOS, GESTES ET/OU ATTITUDES
SUCEPTIBLES D'INSPIRER DE LA PEUR ENVERS UN OFFICIEL.**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**10 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**15 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-9 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **COMPORTEMENT RACISTE/DISCRIMINATOIRE**



**JOUEUR AYANT DES PAROLES, GESTES OU ATTITUDES VISANT UNE PERSONNE À
CAUSE DE SON GENRE, SON ORIGINE, SON ORIENTATION SEXUELLE,...**



QUELLES SANCTIONS ?



**10 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

ART-10 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **BOUSCULADE VOLONTAIRE**



**JOUEUR ENTRANT EN CONTACT PHYSIQUE EN DEHORS DU JEU, AVEC
TOUTES PERSONNES (SAUF OFFICIELS)**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**5 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**7 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

ART-10 DU BARÈME DISCIPLINAIRE BOUSCULADE VOLONTAIRE



JOUEUR ENTRANT EN CONTACT PHYSIQUE AVEC UN OFFICIEL.



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

1 AN DE SUSPENSION
MINIMUM

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

2 ANS DE SUSPENSION
MINIMUM

ART-11 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **TENTATIVE DE BRUTALITÉ/COUP**



**JOUEUR ESSAYANT DE PORTER UN COUP SUR TOUTES
PERSONNES (SAUF OFFICIELS).**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**6 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**8 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

ART-11 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **TENTATIVE DE BRUTALITÉ/COUP**



JOUEUR ESSAYANT DE PORTER UN COUP SUR UN OFFICIEL.



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**1 AN DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**2 ANS ET DEMI DE SUSPENSION
MINIMUM**

ART-12 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **CRACHAT**



**JOUEUR CRACHANT VOLONTAIREMENT SUR OU DANS LA
DIRECTION D'UN OFFICIEL.**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**1 AN DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**2 ANS ET DEMI DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-12 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **CRACHAT**



**JOUEUR CRACHANT VOLONTAIREMENT SUR OU DANS LA
DIRECTION D'UNE PERSONNE (SAUF OFFICIELS).**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**6 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**8 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-13 DU BARÈME DISCIPLINAIRE ACTE DE BRUTALITÉ – COUP



JOUEUR AGGRESSANT PHYSIQUEMENT UNE AUTRE PERSONNE (SAUF OFFICIELS)



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

4 À 15 MATCHS DE SUSPENSION

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

10 MATCHS À 5 ANS DE
SUSPENSION

EN FONCTION DU DEGRÉ DE GRAVITÉ DES
ÉVENTUELLES BLESSURES LA SANCTION PEUT ÊTRE
ALOURDIE (CERTIFICAT MÉDICAL : ITT > 8 JOURS)

ART-13 DU BARÈME DISCIPLINAIRE ACTE DE BRUTALITÉ – COUP



JOUEUR AGGRESSANT PHYSIQUEMENT UN OFFICIEL.



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

4 À 18ANS DE SUSPENSION

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

6 À 26 ANS DE SUSPENSION

EN FONCTION DU DEGRÉ DE GRAVITÉ DES
ÉVENTUELLES BLESSURES LA SANCTION PEUT ÊTRE
ALOURDIE (CERTIFICAT MÉDICAL : ITT > 8 JOURS)

